

LAS NOVELAS

AVRIL 2021 N° 37



Eglise de Saint Priest, toiture qui va faire l'objet d'une rénovation

Prochains travaux à Saint Priest Ligoure

Par Bernard DELOMENIE

D'après le cartulaire d'Uzerche, la paroisse de Saint Priest Ligoure existait au IX^{ème} siècle. L'Eglise est une construction romane en partie reconstruite au XV^{ème} siècle. En 1426, Poton de Xaintrailles et ses soldats s'emparèrent de l'Eglise et la brûlèrent presque totalement. Le monument fut reconstruit dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle. Son inscription aux bâtiments de France date du 12 octobre 1982 pour la réalisation des travaux sur les deux chapelles. En 2010, des travaux de restauration de la nef et des vitraux furent réalisés, ils étaient devenus assez urgents pour pouvoir conserver l'usage de notre Eglise. Nous nous étions engagés lors de ces travaux auprès de la DRAC (financier important) à réaliser ceux de la toiture dans la décennie suivante. Nous y sommes donc, cette opération consiste à une restauration de la couverture du vaisseau, plus de la zinguerie et les évacuations des eaux de pluie. Le coût des travaux est de 134 150 euros hors taxes, soit 160 980 euros TTC. Le montant des subventions atteint 107 000 euros dont 15 000 euros du plan de relance. Ces travaux devraient commencer pendant l'été si les conditions le permettent.

La commune de Saint Priest Ligoure sera présente dans la reconstruction de la toiture de la cathédrale de Notre Dame de Paris par le don de deux chênes centenaires de la propriété du château de Lavergne. Ce geste généreux honore les propriétaires et est une fierté pour les habitants de la commune.



-Cérémonie du 8 mai
Elle se déroulera sans public cette année.

N'hésitez pas à télécharger l'application « panneau pocket » pour recevoir les infos en direct (gratuit)



ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Par Pierre LAGRANGE



Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales et départementales ont été reportées de plusieurs mois en raison de la pandémie. Elles ont pour but d'élire d'une part les conseillers départementaux et d'autre part les conseillers régionaux, pour une durée de six ans. Ce double scrutin aura lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, exceptionnellement à la salle polyvalente. En raison des conditions sanitaires, un parcours adapté et deux bureaux de votes seront mis en place afin d'éviter les brassages. Un protocole stricte est prévu pour les assesseurs : ils devront être vaccinés ou à défaut, réaliser un test 48h avant le scrutin. Compte tenu des conditions très particulières, nous recherchons des volontaires vaccinés ou testés récemment pour aider au déroulement du scrutin. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenus ! **Pour cela merci de vous rapprocher de la mairie.**

Pensez à vérifier votre inscription auprès de votre mairie ou sur <https://www.service-public.fr>

Pour les nouvelles inscriptions : dernier délai le 6ème vendredi précédent le 1er tour de scrutin soit le 14 mai 2021

DÉCLARATION POUR LES IMPÔTS

Par Laure DANGLA

Bien déclarer vos dépenses d'aide à la personne !

Depuis janvier 2017, toute personne qui fait appel à une prestation de type "Services à la personne" bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%, qu'elle soit imposable ou non.

Ce crédit d'impôt est déduit du montant de l'impôt dû. Si ce crédit est supérieur à l'impôt dû ou que vous n'êtes pas imposable, vous êtes remboursé du surplus ou de la totalité de ces 50%. Ce crédit peut vous aider à vous quelques heures d'assistance supplémentaire !

Cela concerne beaucoup de services : jardinage, ménage, garde d'enfant, repassage, soutien scolaire, livraison de repas (mais pas le coût des repas en eux-mêmes), maintenance et entretien de sa résidence...

Pour cela, rapporter dans la rubrique 7DB toutes les dépenses faites dans l'année et indiquer dans les lignes en dessous les coordonnées des personnes ou entreprises ayant touché cet argent.

Ces dépenses sont plafonnées à 12 000 € par an (20 000 € si un des membres du foyer fiscal répond à certaines conditions d'invalidité). Au sein de ces 12 000 €, il y a un plafond de 5 000 € pour des frais de jardinage, 3 000 € pour l'aide informatique, et 500 € pour du petit bricolage « à tout faire ».

Si vous travaillez avec des entreprises ou des associations, demandez-leur un récapitulatif annuel des sommes perçues (en net) précisant le montant à déclarer. Si vous employez directement une personne, vous trouverez ces récapitulatifs sur votre compte (CESU, Pajemploi).

Important :

Toutes les aides reçues, par exemple le chèque emploi-service universel (CESU), les allocations d'aide au maintien à domicile ou les aides de la CAF (prestation d'accueil du jeune enfant par exemple) doivent être déduites de la somme déclarée.

Pour vous aider à faire votre déclaration d'impôt :

Un agent du service des impôts des particuliers assurera des permanences dans les maisons France Services du Département. Appelez rapidement pour obtenir un rendez-vous !

France Services Nexon : 05 55 58 11 05

France Services Châlus : 05 19 09 00 04

France Services St Yrieix la Perche : 05 55 08 88 76

Rappel : dates limites de déclaration des revenus : 20/05/2021 pour le format papier, 08/06/2021 par internet.

Plus d'information : <https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/beneficier-des-sap/services-la-personne-avantages-fiscaux-et-sociaux-pour-particuliers>

BUDGET - INVESTISSEMENT 2021

Par Bernard DELOMENIE

Lors de la séance du 29 mars, le conseil municipal a voté le budget pour l'année 2021.

Il s'élève à 594 775 euros pour le budget de fonctionnement avec un excédent de l'exercice 2020 de 52 228 euros.

Les taux d'imposition restent les mêmes pour l'année 2021. Suite à la réforme de la fiscalité locale qui rentre pleinement en vigueur cette année, la part de la taxe d'habitation que recevait la commune est compensée par la part du foncier bâti perçu auparavant par le département. Ainsi, le taux cumulé du foncier bâti des deux collectivités est porté à 31,19% cette année. Sur votre feuille d'imposition vous verrez apparaître ce taux unique, mais il ne représente pas de différence pour vous par rapport à 2020.

Le budget d'investissement quant à lui est prévu pour un montant de 225 000 euros hors remboursement de capital. Les investissements inscrits sont :

- la réfection de la toiture de l'Eglise pour 161 000 euros,
- les travaux de voirie pour 35 000 euros (hors opération de point à temps), subventionnés à 50% par le conseil départemental

- les travaux d'aménagement de la maison du 6 rue Cécile Sabourdy pour un montant de 25 000 euros subventionnés à hauteur de 15 000 euros par le conseil régional dans le cadre d'un appel à projets sur le maintien d'activités dans la ruralité.

Les travaux d'aménagement de la maison ont bien avancés grâce notamment aux travaux de nos deux agents Jean-Michel et Sébastien.

FLEURISSEMENT 2021

Par Bernard DELOMENIE

Les élus de la commune ont fait le choix de maintenir cette année le concours communal des maisons fleuries malgré l'annulation des concours départemental et régional.

Le jury fera le tour des maisons fin juin - début juillet pour établir un classement.

Les personnes qui souhaitent participer à ce concours peuvent s'inscrire à la mairie jusqu'au 1er juin.

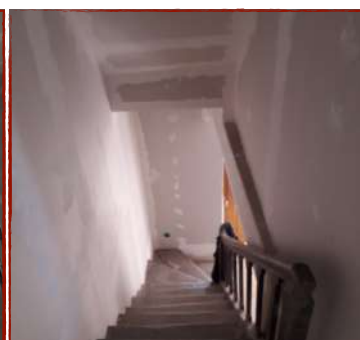


Nous remercions les nombreuses personnes qui chaque année participent à ce concours et qui contribuent à la beauté de notre commune grâce au fleurissement de leur maison, balcon ou parc.

ENGAZONNEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Comme vous avez pu vous en apercevoir, une partie des allées du cimetière sont recouvertes d'herbe. Elles ont été enherbées cet automne par les agents communaux.

Progressivement les allées principales vont ainsi être ensemencées pour faciliter leur entretien et répondre aux obligations de la non utilisation de pesticides dans les espaces publics. Cela va entraîner une modification dans les usages pour faciliter l'accès des matériels à ces allées par les agents chargés de l'entretien.



LE JARDIN OU LE PARKING ?

Par Jean-Michel CROCCI

La commune est propriétaire d'une petite surface située entre la rue des écoles et l'impasse des jardins. Doit-elle à terme devenir un charmant jardin communal ou un parking?

Nous avons choisi de consulter le voisinage, de manière informelle, sur l'aménagement de ce lieu. Il en ressort que les souhaits unanimes sont de profiter de ce qu'on appelle généralement un square (sauf qu'ici, il sera triangulaire!). Un triangle de pelouse, de verdure, de quelques plantes vivaces (pour ne pas se perdre en incessants arrosages) et agrémenté d'un ou deux bancs sur lesquels Nadine et bien d'autres feront leur pause à mi parcours.

Avec Guillaume Boucher et Betty Lombard, nous avons proposé d'en faire un genre de jardin participatif avec ceux et celles qui voudront bien nous aider à débroussailler et aménager un de ces samedis de mai.

LES FEUX DE BROUSSAILLES

Par Bernard DELOMENIE

Durant ce seul mois d'avril, les pompiers ont dû intervenir quatre fois sur la commune pour éteindre des incendies (dont deux sévères) provoquer par des feux de broussailles. Nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit pour les particuliers de faire brûler toute l'année les végétaux (par un arrêté préfectoral). Seuls les agriculteurs peuvent réaliser de l'éco-buage de octobre à février.

Nous vous rappelons la plus grande prudence pour votre sécurité.



Mardi 13 avril, environ 2 hectares de bois sont partis en fumée à la Trappe, mobilisant les pompiers toute la nuit.

LE COMPTOIR

Par Jean-Michel CROCCI

Même si la vente de produits locaux continue, nous avons dû appliquer les règles sanitaires à l'intérieur du magasin : fermeture du bar, port du masque et gel hydro alcoolique à disposition.

La fermeture du bar a entraîné une baisse du chiffre d'affaire que n'a pas compensé en totalité l'élargissement de notre clientèle. Vous n'ignorez pas que le Comptoir vit grâce à vos achats, en grande partie, mais qu'il est toujours nécessaire de faire appel aux aides de la Région et de la commune pour équilibrer nos finances.

La vente de produits locaux à des prix raisonnables, la convivialité, la proximité restent notre priorité.

C'est dans ce contexte que nous proposons, quelques samedis dans le mois, la vente de plats cuisinés.

Dernièrement nos bénévoles vous ont concocté un « boeuf bourguignon » à partir de viande d'un élevage de la commune. Hélas pour la proximité, le vin entrant dans la recette n'était pas local. Cette faute sera corrigée lors du prochain Boeuf Bourg soyez rassurés ! Ah! On me signale que des mauvaises langues s'inquièteraient alors pour leur papilles...

Pas d'inquiétude en revanche pour le « Porc à la moutarde » accompagné de sa flognarde. Il fut servi, à emporter le samedi 14 avril, au Comptoir et préparé par le restaurant « chez Bernadette » à Saint Yrieix. De même pour le repas asiatique du restaurant « fleur d'Asie » servi le 24 avril.

C'est notre manière à nous de concilier consommation locale et solidarité avec les artisans.

A suivre en mai en recevant nos informations par email*.
(* Adhérez à l'association en passant au Comptoir et soyez informés.